

↩ **TARIFS DE LA FORMATION :**

Frais d'Inscription TEP et formation	80,00€
Frais d'inscription formation	60,00€

Frais formation :

- Formation en Centre : 700 Heures
- Formation en Entreprise : 400 Heures

Total 6380,00 €

- BNSSA Obligatoire avant les Tests d'Exigences Préalable (TEP) à l'entrée en formation

↩ **DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIERES :**

Pour les salariés :

- Congé Individuel de Formation (s'adresser à l'employeur)
- Conventions de Conversion (voir Pôle emploi)

Pour les Contrats Emplois-Formation :

- Contrat de Professionnalisation
- Possibilité de Contrat d'Apprentissage -30 ans

Pour les Contrats subventionnés :

- Crédit de Formation Individualisé (voir Pôle emploi)
- Contrat d'Avenir (voir Pôle emploi)
- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (voir Pôle emploi)

Pour les demandeurs d'emploi (inscrits à l'ANPE) :

- A. R. I. F.
- Aide de la région Grand Est (nous consulter)

Pour les sportifs licenciés dans un club :

- Possibilité contrat d'apprentissage ou aide Uniformation

Pour accéder à des aides, les stagiaires doivent impérativement réussir les TEP.

Toutes les informations disponibles sur les sites internet :

- Centre national de formation aux métiers de l'eau (FNMNS) : <https://www.fnmns.com/formations/centre-national-de-formation>
- Centre de Formation des apprentis (CFA Form'AS) : <http://www.form-as.fr/>
- Organisme de formation (CNF de la FNMNS – Grand Est) :

C.N.F de la FNMNS (organiste de formation) Maison des sports, 13 rue Jean Moulin CS 70001, 54510 TOMBLAINE

Secrétariat formation BPJEPS AAN : Courriel : Secretariat.cnffnmns@gmail.com tel : 0631725546

		
	CENTRE NATIONAL DE FORMATION	

*Brevet Professionnel de la Jeunesse, de
l'Education Populaire et du Sport, spécialité
« Educateur Sportif »
Mention*

**« Activités Aquatiques et de la
NATATION »**

Formation 2025/2026



PRESENTATION et INSCRIPTIONS

↪ **BPJEPS AAN** : Diplôme de niveau IV

↪ **CONDITIONS D'ACCES** :

- Etre titulaires des TEP : réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes
- Etre titulaire du BNSSA + PSE1 à jour de formation continue
- Niveau de pratique sportive (*4 nages*) et expérience de l'animation conseillée

↪ **CALENDRIER** :

- **Test préalable** : le 29/08/2025
- **Positionnement** : le 29/08/2025
- **Formation** : du 1/09/2025 au 1/07/2026

↪ **PLACES ouvertes à la Formation** : 25

En dessous du seuil minimum de 8 candidats, la formation ne pourra pas être mise en œuvre.

↪ **DUREE de la Formation** : 1100 Heures

↪ **LIEUX de la Formation** :

- PISCINE DE METZ ET THIONVILLE ET BASSE HAM
- PALAIS DES SPORTS DE LA VILLE DE METZ

↪ **CONTENU** *identification des domaines de formation*

• Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMS)

- **UC1** : Encadrer tous publics dans tous lieux et toutes structures
- **UC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- **UC3** : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.
- **UC4** : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.

↪ **ENCADREMENT** :

La formation est assurée par des formateurs issus du monde professionnels de la natation et des conseillers pédagogique de l'éducation nationale.

Secrétariat : Violaine LAMENDOLA Tel : 06 31 72 55 46
Mail : secretariat.cnffnmns@gmail.com

Coordonnateur et responsable pédagogique :
Daniel INDRIGO Tel : 06 60 14 80 76
Mail : daniel.indrigo@gmail.com

↪ **OBJECTIFS** :

La formation doit préparer professionnellement le stagiaire aux exigences à l'exercice du métier d'éducateur sportif "Natation".
Le cursus de formation doit permettre au candidat d'appréhender la diversité des compétences professionnelles, de s'adapter aux évolutions de la demande sociale et de préparer une carrière professionnelle.